

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 11/01/2024 N° D2024-3

Nomenclature : 1.7

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Accords-cadres à bons de commandes n° 2021-32/01 et 2021-32/02 pour la fourniture, livraison de chaussures et l'entretien de vêtements pour les agents de Haut-Bugey Agglomération  
Modification du marché n° 2**

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022 donnant au Président délégation de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés, les accords-cadres et leurs avenants dans la limite de 1 500 000 € H.T pour les marchés de travaux et du seuil de procédure formalisée défini par la réglementation pour les marchés de fournitures et services* », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R2194-7,

Vu les projets de modification de marché,

**PREAMBULE**

RX2A – 01100 OYONNAX a accusé réception le 27 septembre 2021 des accords-cadres n°2021-32/01 et 2021-32/02 relatifs respectivement à la fourniture, livraison de chaussures de travail ou de sécurité d'une part, et d'autre part à l'entretien des vêtements de protection individuelle des agents.

Ces accords-cadres ont fait l'objet d'un premier avenant portant modification de la formule de révision des prix.

Considérant l'inflation de l'année 2021 et les difficultés de trésorerie des entreprises, notamment les plus petites, RX2A et Haut-Bugey Agglomération (HBA), ont convenu d'un commun accord de ne pas faire appliquer la retenue de garantie de 5% prévue initialement à

l'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) pour chacun des contrats précités .

### **MODIFICATIONS INTRODUITES PAR MODIFICATION DE MARCHE N°2**

L'article 7 du CCAP commun aux accords-cadres 2021-32/01 et 2021-32/02 est modifié comme suit :

**« 7-Garanties Financières :**

Sans objet. Aucune retenue de garantie ne sera constituée ».

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'accepter et de signer les modifications de marché n°2 des accords-cadres n°2021-32/01 et 2021-32/02.

**Article 2 :** Les autres clauses de ces accords-cadres sont inchangées

**Article 3 :** Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

**Article 4 :** Une ampliation sera adressée à la Sous-Préfecture de Nantua.

Le Président



Michel MOURLEVAT

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Accords-cadres à bons de commandes n°2021-32/01 et 2021-32/02

Objet de l'acte : pour la fourniture, livraison de chaussures et l'entretien de vêtements pour les agents de Haut-Bugey Agglomération.

.....  
Date de décision: 11/01/2024

Date de réception de l'accusé 11/01/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : D20243

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240111-D20243-AR

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 1 .7  
Commande Publique  
Actes speciaux et divers

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : D2024-3.pdf ( 99\_AR-001-200042935-20240111-D20243-AR-1-1\_1.pdf )